

 Décembre 2016 - N° 108 
Éditorial

“Primaires” désopilantes

En France, les partis politiques, dont l’objectif primordial est, en principe, la conquête des pouvoirs que s’est appropriés l’État au fil d’une longue Histoire dite de France, semblent avoir quelques difficultés à trouver dans leurs propres rangs, un homme ou une femme capable de les représenter pour assumer et diriger les fonctions accaparées. Ils font donc, pour les aider dans cette difficile sélection, appel dans un premier temps au peuple - croyant ainsi faire preuve d’un bel esprit démocratique - pour désigner le meilleur d’entre eux, en vue de prochaines élections appelées “présidentielles”. On désigne cette consultation du peuple sous le nom de “primaires”, sous entendant “électorales”. Comme cela se produit tous les cinq ans et demande une certaine organisation à l’abri de tous soupçons d’irrégularité, et qu’en outre, il faut laisser au peuple un certain temps pour réfléchir, on prépare ce petit “spectacle” - selon l’expression de Jean-Yves Le Gallou reproduite dans notre édition N°107 - très longtemps à l’avance, pratiquement dès la mise en place du nouveau gouvernement résultant de l’élection précédente. Le spectacle est ainsi permanent.

Mais ceci est loin d’être le côté le plus hilarant de la comédie.

Afin de “préparer” le peuple à faire le “bon” choix, on lui présente un certain nombre de postulants possibles et c’est là que commence le vaudeville. Certains de ces postulants sont connus, d’autres moins. Le jeu consiste donc dans un premier temps à essayer de les mettre à égalité sur le plan de la notoriété. C’est le monde journalistique qui s’en charge au moyen de portraits, interviews, anecdotes, conférences et confrontations diverses et l’on peut dire que, sur le plan de l’objectivité, le monde médiatique ne se classe pas dans le “top” de l’excellence. Il en résulte un premier classement populaire qui dépend davantage des choix journalistiques, tant dans la manière dont sont posées les questions que dans leur choix.

Certains sujets sont soigneusement laissés de côté (économie, déficit budgétaire et finances publiques, infrastructures à l’abandon, projets d’avenir cohérents, libertés d’agir et d’entreprendre pour la société qualifiée de civile, diplomatie à l’international et autres relations commerciales avec le monde, avenir de l’Europe, etc...) tandis que d’autres, notamment d’aspect social prennent le dessus (emploi, chômage, sécurité, fonctionnaires, rôle primordial de l’Etat, subventions et aides de toute nature, etc...). Bien entendu, tout cela sur fond du fameux et indéracinable clivage gauche/droite, ou bien encore d’étiquettes à l’emporte-pièce du genre, progressiste, radical, ultra quelque-chose, conservateur, qui ne veulent strictement rien dire mais portent automatiquement leur message de désaveu.

Et par-dessus toute cette mascarade, interviennent des instituts dits “de sondage” qui essaient tout au long de la consultation d’en faire chaque jour le point pour en informer une population que l’on estime palpitante d’intérêt.

Et c’est là le moment le plus comique du scénario comme on vient d’y assister en fin de ce mois de novembre lors du résultat du “premier” tour des “primaires” (*car il y a un deuxième tour*) “de la droite et du centre” (*ne jamais oublier de dire “et du centre”*). Il s’agit, pour ceux qui auraient “loupé” un acte ou une séquence, de trouver celui ou celle qui mettra un point final au quinquennat présidentiel du moment. Tous à l’unisson, ces merveilleux et infaillibles oracles (*pléonasme*) dénommés “instituts de sondage” avaient prédit une arrivée au coude à coude de deux postulants, distançant de très loin le troisième postulant. Et “que croyez-vous qu’il arriva, *aurait demandé ce cher Voltaire*” ? Ce fut le troisième qui gagna avec une très nette avance sur les deux suivants, toujours presque au coude à coude.

Et l’on va assister maintenant, au moment où j’écris cet éditorial, à un deuxième round pour désigner le vainqueur final entre le gagnant du premier tour et son premier suivant. Une occasion de recommencer les mêmes gesticulations journalistiques sur la base des mêmes prises de position au préalable par les mêmes journalistes avec en plus quelques petites phrases sarcastiques pêchées ici ou là dans les écrits ou les palabres de chacun des deux “gagnants”. A se demander si le gagnant final aura encore quelques chances de pouvoir diriger sagement et sereinement les affaires !

Mais après tout, c’est son affaire !

Paul Chérel

Lu dans la presse minorisée

(novembre 2016)

POLITIQUE

Échéance “capitale” ?

« L'échéance “capitale” approche. Il ne reste plus que cinq mois avant le déroulement de la première des deux joutes de l'affrontement final. Les concurrents fourbissent leurs armes et peaufinent ce qu'ils pensent être leurs meilleurs arguments... Au moment où vous lisez ce numéro, nous ne serons plus qu'à quelques jours du premier acte de la phase éliminatoire... L'ensemble de ces péripéties nous paraît quand même bien dérisoire, quand nous songeons qu'à leur terme, il faudra désigner la personne qui sera chargée de gouverner la France pendant cinq ans. Or ce que nous pouvons constater dans les échanges de propos qui fusent entre eux, presque quotidiennement, n'est pas de très bon augure pour la suite, tant tous autant qu'ils sont, « restent au niveau des pâquerettes » et ne montrent, ni les qualités ni la stature nécessaires pour redresser et diriger notre pays, bien mal en point et qui a grand besoin d'un chef énergique. Cette échéance est inquiétante, car des isoloirs sortira le nom du successeur des deux précédents occupants du trône élyséen, avec le risque de le voir déraiper dans les mêmes travers que ses devanciers immédiats. ... Quant à la « gauche », elle se débat dans une véritable foire d'empoigne, dont l'issue ne sera connue qu'au mois de janvier. Dans l'immédiat, c'est la fuite en avant : on débride tout ce qui était resté plus ou moins sous l'éteignoir depuis quatre ans ! » (Éditorial de Jérôme Seguin in Lectures françaises N° 715)

Nécessité d'une réelle gouvernance pour la Bretagne :

« **Crise laitière.** Pour le Parti Breton, la crise laitière actuelle montre la nécessité de mettre en place une stratégie et une réelle gouvernance pour la Bretagne. Le Parti Breton avait déjà tiré le signal d'alarme et on savait qu'on allait droit dans le mur. La baisse de la Politique Agricole Commune, qui représente 70 % du revenu des éleveurs laitiers, et la fin des quotas n'ont pas été anticipées. Il aurait été judicieux de préparer la filière lait via des business plans territoriaux (à l'initiative des producteurs et non des ministères) en amont de cette crise qui était prévisible. Les Allemands, même s'ils subissent aussi cette crise, ont pu dégager 5 milliards d'euros en mettant en place un accompagnement social grâce à leur meilleure gestion territoriale. Cette crise laitière est celle de la faillite d'un système de gouvernance en France trop centralisée, celle de la faillite des collectivités locales qui sont des nains politiques et enfin d'un système administratif chargé d'exécuter des normes venues d'en haut. » (Claude Berthelot et Hervé Le Quéré in “L'Avenir de la Bretagne” N° 523)

Scotland is open for business :

« Stronger for Scotland, c'était le slogan de la conférence d'automne 2016 du SNP. « First Minister Nicola Sturgeon sets out ambitious plans for permanent representation in Berlin to double the number of Scottish trade and investment staff working across Europe, and new trade envoys, underlining the imperative the SNP Scottish Government on doing everything possible to protect Scotland from the effects of Brexit. ... We have already come so far. Our home rule journey has given us new confidence. New self-belief. A determination not to be taken backwards, but to finish building tomorrow's Scotland. » (in “Scots Independent” N° 1053) Comme on aimerait lire cela dans une presse vraiment bretonne !

Erratum :

Dans notre édition N°107, apparaissait la signature de Yves de Boisanger à la fin de l'article intitulé, “Les ci-devant élites”. Il s'agissait d'une erreur du magazine d'origine et l'auteur du texte cité est Yvon Abgrall selon **Eflam Caouissin** directeur de Ar Gedour. Dont acte.

suite page 3

Choc de simplification :

“**Économie matin**” en date du 25 octobre annonçait que le secrétaire d'Etat, Jean-Vincent Placé, en charge d'une recherche de simplification administrative pour “faire des économies”, venait de présenter un cahier de 50 nouvelles mesures à cet effet. *Il était grand temps car le quinquennat allait bientôt toucher à sa fin.* « Une étude menée par le cabinet Ernst & Young aboutissait à une économie de cinq milliards d'euros par an, grâce, en majeure partie, à des simplifications de démarches administratives. » *A titre d'exemple, nous extrayons les deux “simplifications” suivantes :* « Ainsi la simplification des démarches liées à la création d'entreprise, notamment via la suppression de l'obligation de dépôt des actes de création des sociétés commerciales auprès des services fiscaux, permettrait un gain d'1 million d'euros. La mise en place de la Déclaration sociale nominative (DSN), qui remplacera à partir de janvier 2017 la majorité des déclarations sociales pour les entreprises, permettrait à elle seule d'économiser, selon EY, 3,7 milliards d'économies par an. » *Travail mâché pour la prochaine équipe ?*

Pauvreté du paysage politique français :

Dans nos colonnes, nous faisons parfois référence au “LEAB”, (Laboratoire Européen d'Anticipation Politique) qui, lui-même, fait référence à son bulletin “GEAB” rédigé en quatre langues (Global Europe Anticipation Bulletin). C'est ainsi que nous avons pu lire un article intitulé : La très grande pauvreté du paysage politique français et son début dans le GEAB N° 108 : « Notre équipe n'est pas très optimiste sur le résultat de cet examen. L'offre politique française est affligeante. Et l'on est en droit de se demander comment l'une des nations les plus politisées d'Europe et du monde peut en être arrivée à une telle misère politique. Mais la réponse tient probablement dans le début de la question : nation politisée ? à surveiller de près donc. Depuis les grands effets de manches d'un de Villepin en 2003 devant l'ONU, dernier moment de gloire internationale pour la France, plus une oreille n'a bougé dans le paysage politique français... “**Économie matin**” dans son édition du 15 novembre publiait un article sous la plume de Ludovic Grangeon: « Avec l'élection de Donald Trump, la classe politique française déchantée : La dette de l'Etat représente 40 000 euros par Français. Depuis plusieurs décennies, des ouvrages clairvoyants annoncent qu'il va pleuvoir sur le monde politique. A chaque fois, nos élites dirigeantes cherchent à se convaincre que ce sera pour demain, qu'il fait beau, et même qu'ils vont voter une loi pour qu'il fasse beau tous les jours.

Et puis un jour, par un coup de tonnerre comme par exemple l'élection de Trump, on se rend compte qu'il pleut, qu'il pleut très fort sur eux.

Une nouvelle ère s'ouvre, sans doute la fin de la mondialisation, et le début de la reconquête des territoires. Le “Nouvel Ordre Mondial” vit ses dernières heures comme le mur de Berlin, qui avait chuté curieusement à la même date : le 9 novembre 1989. Mais nous vivons aussi la prophétie de Tocqueville: la démagogie tue la démocratie.

Cela fait quarante ans que des ouvrages décrivent précisément les difficultés dans lesquelles s'enfoncent la France. Citons les par cruauté. Dès 1947, Jean François Gravier préfigurait le travail remarquable de Christophe Guilluy sur la « France périphérique » par un livre qui s'appelait déjà « Paris et le désert français ». En 1976, Alain Peyrefitte, pourtant membre de l'establishment, publiait « le mal français ». Roger Fauroux, ministre, directeur de l'ENA, rééditait l'analyse avec « État d'urgence » en 2004. En 1974, René Lenoir, l'homme qui a mené toutes les réformes sanitaires et sociales aux côtés de Simone Weil, sortait un ouvrage au retentissement considérable, à des millions d'exemplaires : « les exclus », où il démontrait à l'époque que déjà un Français sur dix était totalement ignoré... »

Merci à tous ceux qui veulent bien continuer de nous envoyer de temps à autre des timbres à 0,68 € (écopli 20 g. 4 pages) pour aider à maintenir au niveau de 400 exemplaires la diffusion de cette lettre d'information des Bretons par la voie postale à ceux qui ne disposent pas des facilités Internet.

Nouvelles d'Alsace :

Parmi les informations communiquées par notre compatriote bretonne résidant en Alsace, nous avons relevé ce mois-ci (source principale : les DNA : dernières Nouvelles d'Alsace) « Si, semble-t-il, la Bretagne, ses Bretons et sa presse quotidienne aux ordres, n'ont guère figuré de façon significative dans le combat présidentiel évoqué dans l'éditorial de ce mois, il n'en va pas de même en Alsace où la presse a interrogé chacun des postulants sur sa position quant à la loi NOTRe, le redécoupage régional arbitraire, la disparition de l'Alsace dans un "Grand Est" fantaisiste. Même si les réponses sont souvent imprécises ou évasives, les deux "gagnants" du premier tour ont été au moins sensibles aux questions posées. ... Le conflit, ou plutôt les craintes provoquées par ce redécoupage, notamment en ce qui concerne l'ADIRA (Association de Développement et d'industrialisation de la Région Alsace) voir nos éditions précédentes sur le sujet, continuent d'être évoquées dans la presse. Rappelons que cette association très active et très appréciée dans les milieux économiques en faveur des entreprises alsaciennes voit d'un mauvais œil sa probable disparition au profit d'un autre organisme qui couvrirait toute la Nouvelle Région du Grand Est. Comme il fallait s'y attendre les CCI locales pour lesquelles un regroupement serait plutôt signe d'économies essaient d'amortir, voire étouffer ces craintes bien compréhensibles. Mais finalement, ces chambres consulaires ont-elles encore aujourd'hui une quelconque utilité ?

Politique ferroviaire, l'État déraile :

Nous ne classons pas le magazine économique "Capital" dans la presse qualifiée de "minorisée" qui émaille notre édition mais un petit coup d'œil de temps à autre n'est pas superflu et peut même nous apprendre "des choses" : « François Hollande a mis sa casquette de chef de gare. En septembre, il a volé au secours de l'usine Alstom de Belfort, qui prenait l'eau faute de commandes. Et lâché sans barguigner 500 millions d'euros pour acheter entre autres, quinze TGV qui rouleront au pas sur des lignes Intercités. Absurde. En Octobre, lors d'un déplacement en Corrèze, il a relancé le projet de ligne à grande vitesse (LGV) entre Poitiers et Limoges, dont on sait déjà qu'elle ne sera jamais rentable. Et voilà 2,5 milliards d'euros d'argent public de nouveau sur la table. Encore plus absurde. Mais quand on aime on ne compte pas... A sa décharge, l'actuel chef de l'État n'est pas le seul à perdre la tête dès qu'il s'agit de chemin de fer. Ses prédécesseurs se sont laissés prendre à ce petit jeu. Nicolas Sarkozy, en particulier, n'a pas hésité à flamber 15 milliards d'euros pour de nouvelles lignes TGV. Le problème, c'est que cette générosité ne nous garantit pas du tout un service de qualité. Endettée jusqu'au cou, gangrenée par les grèves à répétition, freinée par des matériels et des équipements mal entretenus, la SNCF peine chaque jour un peu plus à assurer son service. » (François Miguet in "Capital" N° 302) Un diagramme accompagne l'article avec divers commentaires illustrés : les lignes à grande vitesse sont de moins en moins rentables, les billets sont plus chers qu'en Allemagne, le fret est devenu moribond, etc.

Grandeur et décadence de la Bretagne toilière :

« Trois siècles ont suffi pour que l'économie bretonne liée au chanvre et au lin passe d'une prospérité internationale, encore visible dans le patrimoine, à un abandon quasi total de la filière dès la fin du XIXe siècle. Ces deux plantes à fibres textiles sont cultivées en Bretagne depuis de nombreux siècles. Le lin produit des fibres fines idéales pour la confection de vêtements légers ou de linge de maison. Le chanvre, plus grossier mais plus solide, est adapté à la fabrication de sacs en toile, de cordages et surtout de voiles de bateaux. C'est à partir du XVIe siècle que ces toiles, d'abord celles de chanvre, connaissent un véritable essor. Ainsi les olonnes (ndlr : olonnes de Pondabi, toiles à voiles de chanvre fabriquées à Locronan) exportées depuis le port de Pouldavid vers l'Espagne et l'Europe du Nord, font la richesse des marchands de Locronan. A l'autre bout de la province (sic) les marchands d'outremer vitréens vendent leurs canevas depuis Saint-Malo. (Thomas Perrono in "ArMen" N° 215) La Bretagne saura-t-elle retrouver un jour ses richesses perdues depuis son annexion par la France ?

Sea Test Base :

« La plate-forme d'essais en mer Sea Test Base s'est dotée d'un nouveau bateau adapté à ses besoins. D'un côté, de grands navires de recherche coûteux en entretien et en fonctionnement ; de l'autre des bateaux de taille plus réduite et plus faciles à manœuvrer, mais inadaptés pour accueillir les systèmes informatiques, robots et autres matériels nécessaires à l'exploration marine. La Sea Test Base, située à l'École navale de Lanvéoc-Poulmic, sur la presqu'île de Crozon, n'arrivait pas à trouver le bateau idéal. Depuis 2011, cette plate-forme d'essais en mer, qui associe des entreprises et organismes de recherche du Pôle Mer Bretagne, met à disposition de ses membres des moyens techniques pour faire des recherches et tester de nouvelles technologies marines. Elle était jusqu'à présent équipée d'une base à terre, d'un ponton instrumenté et de petites embarcations, mais il lui manquait un bateau capable d'immerger des robots d'exploration sous-marine. Devant l'absence de navire adapté, les responsables de la base en ont fait construire un sur mesure. « La place à bord a été optimisée, en intégrant tout le matériel et les équipements nécessaires dès la conception du bateau », ajoute le chercheur. Long de 12 m, le nouveau navire possède une cabine assez grande pour diriger les robots et permettre à une équipe de travailler à l'abri comme dans un laboratoire. Un robot de type Rov, téléguidé depuis la surface via un câble, équipe également le bateau. Il est issu d'un partenariat avec l'école Télécom Bretagne. » (in "Sciences Ouest" N° 346)

suite page 4

Éoliennes :

« La mort est proche » selon Ludovic Grangeon dans le "Économie matin " du 8 novembre : « Avec un vent de 20 km/h les éoliennes ne tournent qu'à 10 % de leur capacité. Depuis dix ans, les pouvoirs publics se sont lancés dans une politique de promotion des énergies renouvelables. Placés le dos au mur par la pression de l'opinion, ils s'y sont lancés à corps perdus et sont vite devenus l'otage de groupes de pression affairistes sentant venir l'aubaine. Les couloirs de la Conférence de Copenhague de 2009 ont à la fois enterré le protocole de Kyoto et surtout servi à sceller des alliances plus financières qu'écologiques. Une filière éoliennes-solaire a été mise en place, contrôlée par quelques industriels et financiers, avec la complicité de quelques hauts fonctionnaires plus ou moins naïfs. Elle a obtenu des tarifs exorbitants pour "investir", financés par le contribuable, et l'argent des pauvres est allé aux riches. » Mais les Bretons restent confiants, à croire le communiqué de Bernardo Sanchez en date du 24 novembre : « Ille-et-Vilaine : déjà la moitié de l'objectif atteint pour le crowdfunding du parc éolien de Pléchâtel. La campagne de financement participatif pour refinancer le parc éolien de Pléchâtel, en Ille-et-Vilaine, est ouverte aux particuliers depuis une semaine. Cette opération, dont l'objectif de collecte est de 250.000€, a déjà convaincu plus de 180 prêteurs pour plus de 130.000€ prêtés. Le taux d'intérêt annuel brut est de 4,5%. Pour les habitants d'Ille-et-Vilaine, ce taux est bonifié à 6%. »

Emplois aidés :

« Le traitement social du chômage est une impasse ». C'est la conclusion d'une étude menée par l'IREF (Institut de Recherches Économiques et Fiscales) publiée le 8 novembre : « La France a fait le choix de longue date de préférer le subventionnement de l'emploi et le traitement social du chômage à la libéralisation du marché du travail. Or, le traitement social du chômage conduit à enfermer les demandeurs d'emploi et les entreprises dans la tutelle étatique, dénature le prix du travail dans le secteur privé et entraîne des effets d'aubaine. Le coût exorbitant des dispositifs d'aide au retour à l'emploi (10,5 Mds € selon un rapport de la Cour des comptes) entretient le gaspillage de l'argent public sans attaquer aux causes réelles du chômage. Il est temps de mettre fin à ces mesures archaïques socialistes.

C'était avant le tourisme :

« Poussés par la curiosité pour une péninsule armoricaine réputée très sauvage et préservée, les voyageurs affluent au XIXe siècle. Parmi eux, Flaubert et Du Camp. ... Et les Anglais vinrent. Après l'agronome Arthur Young qui, en précurseur, parcourt la Bretagne en 1788, les Britanniques prennent plaisir à traverser la Manche et s'immerger dans la vieille terre celte, peu touchée par la révolution industrielle. Ils font preuve dans l'ensemble de compréhension, voire de sympathie, à l'égard de la culture bretonne, chose rare chez les voyageurs français du XIX e siècle. L'exotisme des costumes, la singularité des pratiques religieuses, la spécificité de l'architecture vernaculaire sont décrits et souvent précisément dessinés, sans à priori négatif . Certains auteurs affirment même que la force du Breton réside dans le côté anachronique de sa culture. » (Serge Duigou in "Bretagne magazine" N° 92)

Oupoupoup, la huppe :

« S'il est une merveille ailée méconnue, voire ignorée de nos bois et campagnes, c'est bien la huppe. Ce très bel oiseau de la taille d'une grosse pie est devenu extrêmement rare, d'autant plus que la huppe, comme le coucou, est un oiseau migrateur, et est chez nous le temps d'un printemps, d'un été. ... Certes, elle n'a jamais été abondante, mais nous pouvions la rencontrer au hasard de nos promenades sylvestres et champêtres. Les agressions constantes contre son environnement, la disparition du bocage, l'utilisation intensive de produits chimiques, détruisant, comme pour tous les oiseaux, ses garde-manger naturels constitués de milliers d'insectes, ont eu raison de sa présence. Rencontrer aujourd'hui une huppe relève du miracle, mais n'en est-il pas de même de la majorité de la faune qui jadis peuplait si familièrement nos campagnes ? Nous en sommes arrivés à une situation telle que, rencontrer un animal sauvage, quel qu'il soit, jadis pourtant commun, nous surprend autant que si nous rencontrions dans nos bois et landes, un bison, ou pour faire dans la mythologie, un dragon... » (Youenn Caouissin in "War-Raok" N° 46)

Un peu d'espagnol fraternel à propos des festivals bretons :

Auray, Vannes, Quimper... La cultura Bretona vient en popa : Exposición "Micheau Vernez y las fiestas de Breñaña" : En el marco del Festival "Un Otoño diferente", organizado por Ty Douar Alre, el espacio cultural Kendalc'h ("mantenimiento" en bretón) tiene hasta el 15 de noviembre, una exposición fotográfica de cincuenta obras del artista Micheau-Vernez (1907/1989) sobre el tema de festivales bretones (pinturas, dibujos, ilustraciones, carteles, cerámicas), y varias esculturas de barro hechas para la Fabricación Henriot Quimper para el que trabajó hasta 1960 creados 140 modelos y piezas de gran modernidad. (extrait du bulletin "Bretagne-Galice" en date du 9 novembre)

Un gin breton !

« Il y avait déjà du cidre, de la bière, du vin et même du whisky bretons. Désormais, il y aura également du gin. Élaboré à partir de baies de genévrier, comme tous les gins, H2B est en plus parfumé par des plantes océaniques et des extraits de lande. Et si vous voulez goûter en avant-première ce gin haut de gamme, créé par trois Morbihannais passionnés de voile et de spiritueux, rendez-vous sur la plate-forme de crowdfunding Gwenneg.bzh. » *Difficile d'être plus au "top" du "In". Et un autre dans le même style "jeune" et new.* « **Loïc Prigent, les tweets et la mode** : Loïc Prigent, originaire de Plouescat, est journaliste et documentaliste, spécialiste de la mode. Un milieu qu'il épingle régulièrement dans des "tweets" drôles et assassins qui font le "buzz". Ces petites phrases ont été réunies dans **J'adore la mode mais c'est tout ce que je déteste**, paru chez Grasset. ... » (Brèves in "Bretons" N° 125)

Ar gaerell-vras 11/16

CULTURE

Kounlevr - 15 Décembre 1884 - Santig Du Naissance à Saint-Brieg (22000 Sant-Brieg) de Jean de COGNETS. D'abord avocat, il quitte le barreau en 1910 pour se consacrer à la presse. Il entre au " Petit Écho de la Mode " comme chef de publicité mais, mobilisé en 1915, il n'y revient qu'en 1919 comme directeur de publication. Il en fait alors le premier magazine féminin à grand tirage en France. En 1930, il est appelé à la présidence du conseil de surveillance de " Ouest-Éclair " et en 5 ans parvient à un tirage quotidien de 300.000 exemplaires. Pendant la guerre, le journal continue de paraître et Jean de Cognets accepte même d'imprimer le journal " La Bretagne " de Yann Fouéré. Cela lui vaudra d'être arrêté et sévèrement condamné à la Libération. (peut-être au nom des " Droits de l'Homme " et la " Liberté d'Expression " ?)

Expression recueillie par
Ofis ar Brezhoneg

Santig Du

Le petit saint noir. Il s'agit de Jean Discalceat qui n'a pas été canonisé mais est vénéré comme un saint dans la région de Quimper où il est mort en 1349. Il allait toujours nu-pieds d'où son nom qui, en latin, signifie déchaussé. Il se fête à la mi-décembre (14 ou 15), date à laquelle les jours rallongent d'un côté. " **Da ouel Santig Du ec'h astenn an deiz diouzh un tu** "

Economies de bouts de chandelle

Lu dans le "Maire Info" du 10 novembre : « **Les députés refusent en bloc la dématérialisation de la propagande électorale.**

Rarement une proposition gouvernementale, dans un projet de loi de finances, n'a fait une telle unanimité contre elle : toutes tendances confondues, hier, les députés ont supprimé par amendement l'article 52 du PLF pour 2017 visant à dématérialiser la propagande électorale.

Cette disposition devait concerner les élections législatives. L'article 52 proposait qu'au lieu de l'envoi des circulaires (les professions de foi) à chaque électeur, un exemplaire de celles-ci soit envoyé à chaque mairie, chaque préfecture et chaque sous-préfecture à fins de consultation par les électeurs. Et que « le bulletin de vote et la circulaire de chaque candidat soient mis en ligne sur un site internet désigné par le ministère de l'Intérieur ».

Raison invoquée par le gouvernement : « les coûts économiques et environnementaux » de l'envoi des circulaires à tous les électeurs. Rappelant que l'État prend à sa charge la mise sous pli et l'envoi de ces documents, ainsi que le remboursement de leur impression pour les candidats ayant dépassé les 5 %, la représentante du gouvernement dans l'hémicycle lors de ce débat, Clotilde Valter, a estimé l'économie possible à « 170 millions d'euros ».

Nous vous adressons cette "lettre d'information des Bretons" chaque mois, sauf avis contraire de votre part. N'hésitez pas à lui apporter vos contributions sous forme d'échos, illustrations, articles ou autres qui vous paraissent d'intérêt général pour la Bretagne et pour l'ensemble des Bretons. Elle a été élaborée à l'initiative de Paul Chérel, Jacques Le Maho et Pierre Le Moine.

Paul Chérel - Kersily - 56340 Plouharnel

Mail: Keruhel@gmail.com

La plus grosse partie des dépenses entraînées par la production et la diffusion de cette lettre dont nous pensons souhaitable de conserver le caractère de gratuité, étant de nature postale, nous remercions tous ceux qui veulent bien nous communiquer leur adresse électronique

NOUS AVONS REÇU : SUJETS DIVERS

Nous employons le mot "désopilantes" dans l'éditorial de ce mois-ci pour qualifier des "primaires" qui viennent de se dérouler. Le mot "déconcertantes" aurait tout aussi bien été approprié comme peut nous y amener l'article suivant publié dans la lettre "Polemia" du 7 novembre

Pendant des années, la vie politique en Occident fut assez simple et se résumait principalement à un affrontement entre la droite et la gauche. Sociologiquement, la bourgeoisie et les personnes pourvues de fortune ou de revenus élevés étaient majoritairement de droite. Les personnes moins riches et notamment les ouvriers votaient à gauche.

Certes, la droite et la gauche n'étaient pas homogènes. En France, on avait essentiellement deux droites et deux gauches. A droite, il y avait la bourgeoisie libérale et atlantiste, d'une part, et les classes moyennes patriotes mais aussi attachées aux libertés, les gaullistes, d'autre part. A gauche, il y avait les socialistes et les radicaux, mélangeant des éléments de libéralisme et de socialisme étatique. Il y avait aussi l'extrême gauche dont la force majeure était le parti communiste français.

Ce paysage a été complètement bouleversé par trois phénomènes sociologiques majeurs :

- la globalisation de l'économie avec ses bénéficiaires et ses perdants
- l'arrivée d'une immigration de masse de culture extra-européenne,
- le développement d'une importante criminalité diversifiée liée à un déclin des valeurs des institutions traditionnelles : la famille, l'Église, les syndicats et partis politiques, le village du monde rural.

Les institutions n'ont guère su s'adapter à la nouvelle situation et n'ont pas montré de force de résistance. Le tissu social s'est donc défilé et déchiré. Il s'est défilé parce que l'individualisme matérialiste et égoïste est devenu une philosophie dominante. Il s'est déchiré car peu à peu les élites se sont coupées totalement du peuple, le dialogue devenant extrêmement difficile entre les deux nouvelles catégories montantes.

Cette opposition a conduit à l'affrontement entre deux conceptions du monde, celle des jouisseurs privilégiés (les Élités dominantes) et celle des souffrants déracinés. (le petit peuple). L'axe gauche/droite s'est inversé et les Élités défendent désormais des idées "de gauche" issues de mai 68.

L'article se poursuit selon les trois thèmes :

- 1/ l'idéologie des jouisseurs privilégiés (les élites dominantes)
- 2/ l'idéologie des souffrants déracinés
- 3/ Un fossé se construit et le dialogue semble impossible

Du troisième, nous extrayons ceci et la conclusion

L'Occident est malade politiquement car ses bases sociologiques d'autrefois se sont effondrées. Il a produit lui-même cet effondrement, par sa pensée réductionniste ne voyant que le calcul économique et le droit, les deux alliés pour subordonner les souffrants et empêcher leur révolte. Mais les hommes ne sont pas que des « ressources humaines » (mot ignoble devenu courant dans les entreprises, évacuant le mot de « personnel » dans lequel il y avait encore des « personnes »). Les hommes ont une vie biologique, importante bien sûr, mais ils ont à la différence de l'animal une « existence » porteuse de sens. Or, l'existence de l'homme est tragique car il ne peut échapper à la mort. Mais il peut donner à sa vie le sens d'une mission pour sa famille, sa patrie et son Dieu. Cela, l'idéologie des jouisseurs dominants ne permet pas de le comprendre. Les dirigeants sont desséchés et regardent les souffrants de haut. Leur intelligence se consacre à la technique, au calcul et au droit, non sans succès d'ailleurs. Mais le cœur leur manque. Marx l'avait prédit : la religion est le cœur d'un monde sans cœur. Le monde sans cœur est toujours là mais on lui a retiré son remède spirituel. Pas de cœur donc peu de courage, ce qui est dramatique dans un monde qui reste celui de la lutte, comme le nouveau terrorisme le montre.

La société est divisée et le dialogue semble impossible. Dans les milieux bourgeois, on ne doit même pas parler de Trump ou du Front National. La haine sociale l'interdit : on est bien en présence d'une nouvelle lutte des classes. Pour sortir de cette situation, il faudrait une politique et des idées qui rassemblent : historiquement, cela a existé, cela s'appelle le patriotisme. La Russie de Poutine s'est engagée sur ce chemin, après de cruelles épreuves. Hâtons-nous de faire de même car le temps presse !

Ivan Blot

ancien député français et européen, membre du conseil des experts du centre d'analyse "Rethinking Russia" 4 novembre 2016
Exclusivité Polemia

De tout un peu

Prémices ?

Nous laissons le soin à nos lecteurs de traduire ce texte publié par le "LEAP" (voir ce qu'est le LEAP en page 2) et d'espérer que les (petits et grotesques) affrontements verbaux entre membres onusiens ne se traduiront pas par la crainte envisagée : « **When members of the UN Security Council wage war at each other** : It is clear that in a supposedly common struggle against a common enemy - the Islamic State - two great powers (and their "allies") now oppose each other, USA against Russia, and the irony is that each relies on the legitimacy of the United Nations principle to intervene in the battle field: a new Right to Protect rule on the one side (the US) and basic principles of non-interference on the other (Russia). With aggressive statements being issued by both sides, this confrontation summons to consider the possibility of a tragic outcome, a third world war, even nuclear. A global conflict, let's face it, Lettre GEAB N° 108 will not spare Europe, let alone Europeans... » *Ceux qui gouvernent la France actuellement ne porteraient-ils pas une lourde responsabilité dans ces affrontements pour leurs prises de position purement idéologiques à propos des affaires ukrainiennes et syriennes dont ils ne connaissent ni les tenants ni les aboutissants ?*

Opérations militaires :

Citant "Le Figaro", un autre article du "LEAP" en date du 3 novembre, annonce un « **surcoût de 830 millions d'euros en 2016** : Les opérations militaires françaises à l'étranger et sur le territoire national vont coûter 830 millions de plus en 2016 que ce qui avait été budgété, a annoncé mercredi soir le ministre de la Défense. "Les surcoûts nets 'Opex' (opérations extérieures) et 'Opint' (opérations intérieures) vont approcher les 830 millions d'euros pour l'année 2016", a déclaré Jean-Yves Le Drian lors d'une audition en commission élargie à l'Assemblée nationale sur le budget 2017 ... *Le jour où les hommes politiques français feront de sérieuses études budgétaires à propos des décisions qu'ils prennent est encore lointain.*

Certification des comptes locaux :

Autre exemple d'une gestion et d'une comptabilité budgétaire laissant à désirer, voici une annonce parue dans le bulletin "MaireInfo" du 18 novembre : « Par un arrêté paru au Journal officiel d'hier, le ministère chargé des Collectivités territoriales donne la liste des collectivités retenues pour l'expérimentation de la certification de leurs comptes.

Il s'agit d'une disposition issue de la loi Notre (article 110) : la loi prévoit que soit menée, d'ici 2018, une « expérimentation de dispositifs destinés à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements ». Ce à quoi vise le gouvernement, c'est à mettre en place à terme une démarche de certification systématique « des comptes du secteur public local ». La loi Notre spécifiait que les collectivités et EPCI pouvaient se porter volontaires pour cette expérimentation dans un délai d'un an après publication de la loi.

L'AMF a beaucoup travaillé sur ce sujet dans le cadre du Comité national de fiabilité des comptes locaux, et a obtenu, lors de l'examen du texte, que l'expérimentation soit ouverte à toutes les collectivités et pas seulement à celles ayant un budget supérieur à 200 millions d'euros, comme le prévoyait le texte initial (lire *Maire info* du 1er mars). Philippe Laurent, secrétaire général de l'AMF et président de sa commission finances, expliquait alors dans nos colonnes : « Cette certification permettra de progresser en termes d'image sur la qualité des comptes des collectivités pour que l'on puisse dire que l'on a les comptes les plus transparents possibles. Mais cela permettra aussi de progresser techniquement et d'apporter une aide auprès des personnels comptables et financiers. Ce n'est pas une note financière qui, elle, définit la capacité à rembourser la dette. La certification permet uniquement de garantir la sincérité des comptes, qu'ils soient bons ou mauvais. »

Serait-ce à dire qu'auparavant, chacun truquait les comptes à sa manière ? Et les comptes de l'État, alors ?

Les Think Tanks ont enfin leur label

A l'aube de la campagne présidentielle, nous avons labellisé 46 think tanks parmi la centaine d'organisations se revendiquant du concept à la mode de "think tank" en France. Voilà le principal résultat du label "Think Tank & Transparent 2016", créé et réalisé par l'Observatoire Européen des Think Tanks. Ce label est la concrétisation d'une étude inédite à cette échelle en France et en Europe, menée de novembre 2015 à novembre 2016 par les équipes de l'Observatoire, de façon totalement indépendante.

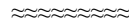
Les résultats de l'étude et du label sont accessibles gratuitement, en source ouverte, sous la forme d'un ouvrage de plus de 300 pages, **La France des Think Tanks**, et du présent mini-site.

Quelles sont les organisations françaises labellisées 'think tank' ? Pourquoi un label ? Les think tanks français sont-ils transparents ? Quelle est leur influence réelle ? Qui décide ? Qui finance ? Comment communiquent-ils ? Qui est le think tank le plus performant de France cette année ?

Pour découvrir le merveilleux monde des think tanks français et les résultats détaillés pour chaque think tank en matière de Production, Communication, Gouvernance et Transparence, parcourez ce mini-site et téléchargez **La France Des Think Tanks**

La Fondation iFRAP : 3ème Think Tank de France

Dans son classement 2016, l'Observatoire des Think Tanks place la Fondation iFRAP à la 3ème place sur 46 instituts répertoriés notamment grâce à l'accessibilité et la qualité de nos productions et études qui ont obtenu la note maximale.



A titre d'illustration de l'activité de l'IFRAP et du choix mérité de la place que lui donne l'étude ci-dessus, voici une partie d'un dossier publié le 27 octobre qui intéressera certainement les Français qui sont désormais pour la majorité d'entre eux propriétaires de leur logement.

L'imposition des loyers fictifs, l'aberration qui revient sur les tapis

On sent que quelques passionnés de l'imposition (ou sur-imposition) du capital commencent à croire à la très probable suppression de l'ISF car revoilà le monstre de notre Loch Ness national, l'imposition des loyers fictifs. Ni plus ni moins qu'une taxe que les contribuables propriétaires des logements qu'ils occupent, sont censés se verser à eux-mêmes. C'est une vieille lune en effet, qui resurgit périodiquement. Parce que les économistes ont chiffré à 120 milliards les loyers que les Français devraient effectivement payer au propriétaire de leur logement s'ils n'en étaient pas eux-mêmes propriétaires. Dans les derniers temps, on retrouve des organismes ou des économistes comme le Conseil d'analyse économique (CAE), Natixis, Thomas Piketty. Et tout dernièrement l'OFCE, pour reprendre le flambeau. Une idée qui repose sur un ensemble d'aberrations, dont les plus importantes sont une conception fautive de la justice fiscale, et d'autre part le principe selon lequel il faut toujours aligner la fiscalité des instruments sur celle pesant sur les plus lourdement taxés, avec pour résultat de fermer toutes les portes à l'investissement quel qu'il soit, au lieu d'alléger la fiscalité des instruments que l'on cherche à favoriser.

On peut rapidement faire justice de l'argument prétendument tiré de la « justice fiscale ». Parce qu'une personne qui possède un logement pour l'occuper s'octroie un avantage en nature sous forme d'une mise à disposition non taxée comme loyer, par opposition à une autre personne qui consacrerait son capital à des investissements dont les revenus sont taxés tandis qu'il paie un loyer non déductible de ses revenus, il y aurait dans le traitement fiscal une inégalité à laquelle il faudrait remédier.

On retrouve ici l'obsession de l'égalité poussée jusqu'à l'absurde[1]. Il ne s'agit pas en effet seulement de décréter que toutes les personnes se trouvant dans la même situation de fortune et la même composition de patrimoine doivent être imposées identiquement. Il s'agit aussi de dire en outre qu'ils doivent payer les mêmes impôts quelle que soit la façon dont ils utilisent leur fortune et quelle que soit la composition de leur patrimoine. On passe dès lors d'une fiscalité « objective » s'appliquant à des situations, à une fiscalité « subjective » taxant les personnes quels que soient leurs choix. L'absurdité de la prétention est démontrée par exemple par la réglementation de l'ISF qui ne respecte nullement le principe prétendu de neutralité fiscale : un contribuable qui investit sa fortune dans des toiles de maître – ou des voitures dites de collection alors qu'il roule en bicyclette - est exonéré alors que celui qui acquiert un logement acquitte non seulement l'ISF mais aussi la taxe foncière dont le caractère d'impôt sur la fortune est avéré. Idem surtout pour celui dont l'investissement est constitué par son outil de travail. En matière d'impôts sur le revenu, la seule idée d'imposer des revenus fictifs, donc qui ne sont pas reçus par le contribuable, contraindrait ce dernier à détruire son capital pour acquitter l'impôt (c'est d'ailleurs ce qui se passe avec l'ISF par ailleurs). Et une telle imposition pourrait s'appliquer à une liste sans fin de « capitaux » que l'on utilise sans en tirer de revenus. Ainsi de la détention d'une voiture, d'un réfrigérateur, etc., sans même évoquer la valeur des capitaux intellectuels...

Bertrand Nouel

Economie collaborative :

« Au final, il n'y aura pas de taxe sur les revenus » nous dit, "Économie matin" en date du 28 octobre « C'était une des réformes majeures que le gouvernement voulait instaurer pour sa dernière loi de finances de son quinquennat : la taxation des revenus issus de l'économie collaborative. Cette réforme aurait causé bien des problèmes aux sites tels que AirBnb (*AirBed & Breakfast* : *matelas pneumatique et petit déjeuner*) ... mais au final il n'en sera rien. Les députés ont décidé de faire machines arrières. Les particuliers : loueurs professionnels ? Le projet de loi prévu dans le cadre de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2017 prévoyait l'instauration d'un seuil pour les revenus de l'économie collaborative. Ce seuil devait différencier les loueurs qui ne font que se repayer quelques frais des loueurs dits "professionnels" que le gouvernement traque mais dont il veut également récupérer une partie des bénéfices. Pour les appartements mis en location sur les plateformes telles qu'AirBnb, ce seuil devait être de 23 000 euros par an. Pour les objets (des outils aux voitures) le seuil allait être fixé à 3 860 euros par an mais le gouvernement était disposé à le doubler, soit 7 720 euros par an, afin de faire passer sa loi. Malgré ça, il n'en sera rien.

Le problème de l'inscription au RSI : Ce qui a sans doute bloqué les députés, en tout cas en partie, est l'obligation, pour les personnes utilisant l'économie collaborative, de s'inscrire au RSI pour déclarer les revenus. Ainsi faisant, le gouvernement aurait pu taxer tous les revenus dès lors qu'ils dépassaient ce seuil. Mais l'inscription au RSI peut devenir un casse-tête administratif ce qui aurait pu bloquer bon nombre de Français de se lancer ne serait-ce que pour toucher un peu plus d'argent à la fin du mois. Cela aurait donc bloqué l'essor de l'économie collaborative ce qui n'est, malgré tout, pas une bonne chose.

Le projet de loi rejeté par les députés : Après un vote pas vraiment serré, le projet de loi de taxation des revenus de l'économie collaborative a donc été rejeté. Un rejet global, partagé à droite comme à gauche, décidé lors de la session de votes de l'Assemblée Nationale le 27 octobre 2016.

Une décision justifiée, pour les députés, par le fait que "le sujet n'est pas mûr" mais qui a été critiquée par Christian Eckert, secrétaire d'Etat au Budget, qui estime que "plus on attend (pour légiférer) plus ce sera difficile de revenir sur des habitudes, des usages parfois hors du droit ou à la frontière du droit."

Retrouvera-t-on Monsieur Eckert dans le prochain gouvernement ?

Recherche scientifique :

Ces derniers jours du mois de Novembre, la presse française à l'unisson dénonçait le faible niveau des écoliers français en mathématiques et en sciences et leur classement dans les toutes dernières places au niveau international. Côté recherche scientifique, on pourrait faire mieux avec moins de budget, nous dit l'IREF dans sa lettre du 15 novembre : « D'après le Forum Economique Mondial, la France obtient un score tout à fait correct (5.64 sur 7) pour ce qui est de la qualité de la recherche scientifique. Elle est treizième sur 140 pays mais bien derrière des pays comme le Royaume-Uni, Israël, la Suisse, l'Allemagne, les Pays-Bas et même la Belgique.

La place est honorable sauf que notre pays dépense plus pour la recherche que certains pays qui la précèdent : 2.4 % du PIB contre 1.7 % pour le Royaume-Uni, 1.9 % pour les Pays-Bas et presque autant que les Etats-Unis et l'Allemagne (2.7 %).

Nicolas Lecaussin

Petite leçon d'électricité ! La grande presse n'est guère avare de chiffres retentissants concernant l'énergie électrique : KiloWatts, MégaWatts, Kilovolts, desservant des milliers, des millions de consommateurs. Il est rare d'y trouver cependant des informations sérieuses, documentées, avec un minimum nécessaire d'explications scientifiques et techniques sur la façon dont on produit de l'électricité, on la transforme, on la transporte, on la distribue jusqu'à un utilisateur avec toutes les précautions nécessaires. Ce dernier est ainsi submergé d'idées souvent fausses, déformées, sans grande cohérence ni grand fondement. L'exemple des énergies qualifiées de renouvelables, est à cet égard sidérant pour les professionnels. C'est pourquoi la petite mise au point de Jean-Louis Butré, dans le "Économie matin" du 7 Novembre, à propos des "miraculeuses" éoliennes nous a semblé intéressante pour la reproduire ici, tout au moins en grande partie.

Mégawatts éoliens, un mensonge planétaire

Les éoliennes françaises n'arrivent à assurer que 7 % de la production d'énergie en France. Depuis plus de 15 ans, le lobby international de l'industrie éolienne laisse croire au grand public, aux politiques, aux médias, que 1000 mégawatts de capacité d'une usine électrique éolienne (un « parc » éolien) sont égaux à 1000 mégawatts de capacité d'une usine électrique classique, c'est à dire barrage hydraulique, centrale thermique à gaz ou charbon, centrale nucléaire.

Hors, un mégawatt éolien, sans autre précision, ne correspond pas à une production, car une éolienne produit de l'électricité intermittente avec un rendement fluctuant, en fonction du vent. En France 1000 mégawatts éoliens correspondent très exactement à 230 mégawatts classiques, soit moins du quart.

Depuis des années, les médias reprennent mot à mot les argumentaires des industriels qui mettent en avant les performances de leurs éoliennes en parlant exclusivement de « puissance installée » et non de la quantité annuelle d'électricité produite : (à titre d'exemple, l'article des Échos daté du 26/10/2016 avec une éolienne en Une, titrant que le charbon aurait été dépassé mondialement par les énergies renouvelables.)

Le martèlement de ces inexactitudes concernant les lois physiques fondamentales de l'électricité a conduit certains dirigeants à prendre des décisions stratégiques erronées, surestimant par un facteur quatre, la capacité et la fiabilité de l'énergie éolienne. C'est probablement le cas de la France avec le programme actuel de transition énergétique de François Hollande, axé vers la fermeture de la moitié des moyens classiques de production d'électricité qui seraient remplacés majoritairement par de l'éolien terrestre et en mer.

Dans la réalité, les centrales éoliennes actuelles et à venir, éparpillées sur le territoire et raccordées au réseau produiront une électricité de mauvaise qualité et même rien du tout lorsqu'il n'y aura pas de vent.

Le courrier de Madame la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, Ségolène Royal adressé au Président du groupe EDF Jean-Bernard Levy le 21 octobre dernier, dévoile brusquement l'inquiétude extrême du gouvernement concernant ces orientations. Si l'hiver est rigoureux, l'absence de moyens de production puissants et fiables pourrait plonger la France dans un blackout électrique et mettre en péril la sécurité du territoire, confirmant que ce ne sont pas les 7000 éoliennes terrestres actuelles qui pourraient faire face ! Rappelons que les 7000 éoliennes terrestres actuelles ne parviennent à assurer que 4% de la production d'électricité française, de manière intermittente et aléatoire !

Jean-Louis Butré

Nous ajoutons simplement une petite précision pour compléter le deuxième paragraphe : un appareil d'une puissance de "Un" kiloWatt ne produit une énergie de "Un" kiloWatheure que lorsqu'il fonctionne pendant une heure complète. C'est ce qui explique la différence de chiffres énoncés par J.L. Butré. L'éolienne ne fonctionne que quand il y a du vent et en proportion de la force de ce vent, les centrales thermiques et hydrauliques ne s'arrêtent que pour des opérations de maintenance. Quant à cette maintenance, nécessaire de façon régulière la plupart du temps pour n'importe quelle machine s'applique aussi aux éoliennes et les "offshore" encore davantage avec quelques difficultés supplémentaires dues à d'éventuelles intempéries.

Guerre contre le "changement climatique"

Simone Wapler se réfère dans le "Économie matin" du 18 novembre à un article du "Mail On Sunday" britannique paru quelques jours plus tôt: « Révélation : comment une des meilleures universités a capté neuf millions de livres de votre argent en s'appropriant les recherches de ses rivaux pour financer le changement climatique... » Le changement climatique, belle et juteuse affaire... Pensez-donc : des ours dérivant sur des glaçons, des bébés suffoquant dans des mégapoles, des vieillards déshydratés... voilà de quoi faire pleurer dans les chaumières au JT du 20:00. De l'émotion à la taxation, il n'y a qu'un pas. C'est comme cela que marchent nos démocraties et que les parasitocrates se font leur place au soleil-énergie-nouvelle. Ecotaxe, taxe carbone, subventions aux énergies vertes, crédit carbone et autres usines à gaz peuvent ainsi se mettre en place avec la bénédiction du public pour un grand-enjeu-planétaire-collectif : la guerre contre le climat. Toutefois, même en langue de bois, les mots ont encore un sens. Les observateurs curieux se demandent pourquoi nous sommes passés du réchauffement climatique au changement climatique

Chronique nantaise

Nous établissons cette petite chronique nantaise grâce à des informations communiquées par G. Lemée-Sarrazin que nous tenons à remercier ici, car ce qui se passe dans notre cinquième département est assez minutieusement occulté par les médias de grande diffusion qui veulent nous faire croire que la Bretagne se limite à 4 départements.

On sait que la France, et surtout ses Français dont l'esprit est régi par les mass-media, sont fortement réticents à l'égard des constructions habitables en grande hauteur autrefois désignées sous les noms de "gratte-ciel" ou plus récemment de "buildings". Ce serait (ce sera) pourtant la seule solution pour éviter que les villes ne s'étendent à l'infini, comme maintenant, au détriment de campagnes qui disparaissent peu à peu. Il semble que les Nantais ne cultivent pas les mêmes appréhensions quelque peu infantiles et le quotidien "Presse Océan" consacre toute une page de son édition du 18 novembre à sa "Tour de Nantes" en comparant sa hauteur de 144 mètres à celle d'autres édifices modernes. La "Tour" abrite bureaux, parking, logements, bar, un vrai "lieu de vie".

Et la démocratie, c'est quoi ? Voilà une question que pouvaient se poser les Nantais vers la fin octobre à la suite des propos de la ministre de l'Environnement suggérant un "nouveau" référendum sur Notre-Dame des Landes. Elle trouvait que la question posée lors du premier référendum n'était pas la bonne. Même si elle a raison sur ce point, cette suggestion est plutôt saugrenue. Combien de référendums faudra-t-il pour régler le sort de ce projet d'aéroport qui date de près de 60 ans ? la France est-elle capable, dans le cadre de son système alambiqué d'organisation politique politicienne de réaliser la moindre infrastructure qui serait bien nécessaire à son développement ?

Au sujet du vote récent aux États-Unis que la France appelle à tort "élection présidentielle" - car, au bout du compte, s'il en sort effectivement un nouveau président, il s'agit d'élections, état par état, de nouveaux représentants régionaux - le "Federal Voting Assistance Program" recense environ 10.000 ressortissants américains (US) vivant dans l'Ouest de l'hexagone (Normandie, Bretagne et PdL) et le vote de chacun d'eux est enregistré dans l'État dont il est originaire. Ce système n'est-il pas largement plus démocratique que son homologue français ? Si l'on en croit la presse locale, les "Américains de Nantes" se déclarent en majorité abasourdis par l'élection de Donald Trump. Mais comme à l'ensemble de la presse, peut-on lui accorder la moindre confiance ?

Et à propos de Régions, celle découpée par les Parisiens sous le nom de Pays de la Loire commence à s'inquiéter sur une fréquentation touristique qui faiblit sensiblement. Le CR lance un nouveau plan audacieux pour une durée de quatre ans.

Quant au feuilleton NDdL, il continue. Il y a eu tout au long du mois de novembre, une bataille à caractère juridique à propos de l'annulation de décrets autorisant la construction, une bataille de négation de négociations - ce qui en simple arithmétique primaire aboutit à un résultat positif - suffisamment embrouillée pour que personne n'y comprenne rien. Mais la dernière en date est cet appel lancé aux instances européennes. Pourquoi pas à l'ONU pendant qu'on y est ?

Tout le monde connaît, au moins de nom, l'architecte Jean Nouvel, célébré et chanté par tous les media de l'époque. Il arrive cependant que ses œuvres souffrent d'imperfection. C'est le cas des portes monumentales du nouveau palais de justice de Nantes inauguré en l'an 2000, portes trop lourdes qui fatiguent les gonds et frottent sur le carrelage, d'où une manœuvre difficile qui peut même s'avérer dangereuse. De lourdes dépenses de réfection en perspective.

Les politiciens en France semblent n'avoir qu'une seule idée en tête pour essayer d'équilibrer un budget en constant déséquilibre ; augmenter des impôts existants ou en créer de nouveaux. Voilà ce qui se mijote actuellement dans leurs cervelles selon l'IREF en date du 1er novembre.

Au secours, ils veulent faire pire que l'ISF

Malgré une opinion frileuse, la droite a compris que l'ISF était un poison délétère pour l'économie et la société française et elle s'apprête à le supprimer après avoir gagné les prochaines élections. Mais déjà ses adversaires préparent l'offensive. Un soi-disant think tank, l'OFCE, qui est en réalité une émanation du gouvernement présidée par un ancien proche collaborateur de M. Montebourg, propose de lui substituer divers impôts. Il veut taxer les plus-values immobilières en cas de transmission à titre gratuit et celles afférentes au logement principal. Il veut aussi soumettre à l'impôt sur le revenu la valeur locative du logement occupé par son propriétaire et rendre la taxe foncière progressive !

Comme si le patrimoine des Français n'était pas déjà surimposé. Le poids de la fiscalité du capital est de 10% en France quand elle est de 5,9% en Allemagne et de 6,6% en Espagne. En prenant en compte les droits et taxes qui pèsent sur le capital lui-même, les revenus du capital sont cinq fois plus taxés que ceux du travail et les revenus de remplacement. Les impôts fonciers sont deux fois plus élevés en France que la moyenne des trois autres grands pays de la zone euro. L'ISF n'existe pas ailleurs dans l'Union Européenne sauf en Espagne où son rendement est deux fois moins élevé qu'en France. Certes, il existe aussi en Suisse mais à taux modéré, et les droits de succession en ligne directe y sont inexistantes ou très faibles.

Si la France veut garder ses entrepreneurs et inciter à l'innovation sur son territoire, il faut qu'elle respecte le fruit du travail et de la créativité. Les usines à gaz, comme le pacte Dutreil ou la déduction pour investissement, assortis d'obligations de conservation, ne sont que palliatives. Ces mécanismes permettent d'atténuer la charge de l'ISF, mais compliquent parfois de manière kafkaïenne, les restructurations du capital social. C'est ce que M. Macron et Mme NKM n'ont pas compris en voulant créer de nouveaux instruments complexes de défiscalisation plutôt que de supprimer cet impôt honni.

Une nouvelle fiscalité frappant surtout l'immobilier aura, elle, l'inconvénient de détourner un peu plus les Français de cet investissement alors qu'il faudrait les y encourager pour que le logement de tous soit assuré autrement que par des logements sociaux coûteux qui ne devraient être construits qu'à titre subsidiaire. Plus encore, en rendant très onéreux la détention de son logement personnel, la loi écarterait beaucoup de ménages de la propriété et par là même attenterait à la rassurante précaution qu'elle représente pour beaucoup d'entre eux, notamment pour leur retraite.

Et si, comme le propose l'OFCE, les plus values immobilières étaient imposables lors des transmissions à titre gratuit sur lesquelles sont prévus déjà des droits au taux marginal supérieur en ligne directe de 45%, cela voudrait dire que ces transmissions pourraient dans certains cas faire l'objet de prélèvements fiscaux supérieurs à la valeur du bien ! Plus généralement, cette mesure serait une double peine fiscale sur la liberté de transférer à ses successeurs son patrimoine, et à ce titre elle serait contraire à la vieille règle de droit Non bis in idem qui veut qu'il n'y ait pas double taxation sur la même opération. La propriété est naturelle à l'homme. Elle l'est parce qu'elle est utile, et presque nécessaire au bon fonctionnement de la vie sociale.

Jean-Philippe Delsol

Chronique maritime

Grand Port de Nantes. Il va bénéficier, paraît-il, d'une augmentation de 2 millions d'euros de sa dotation pour les opérations de dragage dans le cadre d'une augmentation générale de 27 millions pour l'ensemble de ports concernés. (voir chronique nantaise du N° 106). On sent l'approche d'élections. Reste quand même à savoir où et si l'Etat les trouvera dans ses poches toujours vides! **Enjeux maritimes du futur :** L'Institut de Locarn organise le samedi 10 décembre, une rencontre sur « les enjeux maritimes du futur » avec notamment Aymeric Chauprade, « expert international » et auteur du « Choc des Civilisations » comme intervenant. Il présentera sa vision « des grands enjeux de la géopolitique mondiale de la mer ». **STX :** Les trois candidats à la reprise des 66,6 % d'actions détenus par les Coréens sont attendus dans la première semaine de décembre



l'artiste peintre **Philippe Pastor** et le poète **Yann Morel** présentent leurs nouvelles expositions Atlantide

A la médiathèque de Pont-Scorff Du 13 janvier au 22 février 2017 Tout au long de l'année 2016, les deux artistes ont associé leur talents dans des expositions à Brest, Sarzeau, Larmor-Plage et Pont-Scorff

Chronique aéronautique

EasyJet : « EasyJet entend poursuivre ses investissements en France, malgré la menace terroriste. » nous dit "Économie matin" dans son édition du 3 novembre. « L'Hexagone représente un terrain de jeu stratégique pour la compagnie aérienne low cost, qui se cherche d'ailleurs un point de chute après le Brexit.

L'entreprise britannique craint en effet que ses droits de voler sans contraintes en Europe soient remis en cause avec le Brexit. Elle cajole donc le marché français dans le sens du poil, en annonçant le déploiement en 2017 de deux avions supplémentaires, une activité en plus qui créera 72 emplois l'année prochaine. La France est « en retard » sur le marché du court et du moyen-courrier, assure François Bacchetta, directeur général d'EasyJet France à l'AFP : dans l'Hexagone, « moins de 30% des voyages court et moyen-courriers alors que la moyenne européenne est à 47% ».

28 avions pour la France

EasyJet compte actuellement cinq bases françaises pour 28 avions, dont 15 aux aéroports de Roissy et de Charles-de-Gaulle. EasyJet veut muscler encore son activité tricolore avec ces deux avions supplémentaires, dans un pays qui regroupe 10% de la flotte de la compagnie (256 avions en tout). Après tout, 20% des passagers atterrit ou décolle de France, qui compte 200 lignes sur les 830 européennes du groupe. »

Air France-KLM lance une compagnie moyen et long courrier : Info source "Reuters" reprise par le bulletin du "LEAP" « Air France-KLM a annoncé jeudi la création d'une nouvelle compagnie moyen et long courrier pour lutter contre ses concurrentes du Golfe et les transporteurs à bas coûts européens, tout en se défendant de se positionner sur un modèle low cost pour ne pas entamer ses recettes. Le groupe franco-néerlandais fait cette annonce dans un communiqué à l'occasion de la présentation de son plan "Trust Together" prévoyant une croissance de 2% à 3% par an de son activité long-courrier jusqu'en 2020 ...

La compagnie British Airways revient à l'aéroport de Nantes-Atlantique qu'elle avait quitté en 2008.

L'aéroport de Nantes bientôt trop petit et inadapté ? Et celui de NDdL ? Toujours pas réalisé ?



Vous trouverez ci-joint le dossier de presse de l'exposition temporaire **Tous de sortie(s) ! Rennes 1900-1970**, qui est présentée à l'Écomusée du Pays de Rennes jusqu'au 27 août 2017. Cette exposition fait découvrir au public un panorama de la richesse des sorties et des activités des Rennais, ainsi que leurs lieux de rencontre, leurs échappées belles. Elle brosse le portrait des modes et

pratiques historiquement présentes en France, dans leur déclinaison rennaise. Du début du 20e siècle aux années 1970, les occasions et les lieux de sorties foisonnent ! L'exposition est donc conçue comme une promenade au gré des rues, des quartiers, des événements, s'éloignant du centre-ville au fur et à mesure du développement des moyens de transport et à la faveur du repos hebdomadaire et de la réduction du temps de travail.

E berr gomzou !

Début de décentralisation ou arnaque ? **L'Assemblée valide le financement des régions par une part de TVA en 2018.** L'Assemblée nationale a validé, hier, en première lecture le financement de l'action des régions à partir de 2018 par une part de TVA, et non plus par la dotation globale de l'État aux collectivités (DGF), dans le cadre de l'examen du projet de budget pour 2017. Ce financement par le transfert d'une « fraction de TVA » avait été annoncé par le Premier ministre, Manuel Valls, fin septembre, lors du congrès des régions.

